DEPARTEMENT DU GARD

St Jean du Pin

Mairie de SAINT JEAN DU PIN
370 Avenue Jean Rampon
30140 St jean du Pin
Tél : 04.66.52.58.62

Chargé d'étude :

ADELE SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.51.74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr

Plan cadastral, source :
DGFIP © 2021-DGF CC44
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 Projection Lambert 93

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatiques
Tél : 04.67.12.04.63
08.96.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

4.2.2

Ref : spi270plu2011_d25a
9 juillet 2021

Commune de Saint Jean du Pin

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision n°1

Document graphique du règlement (Plan de zonage - secteur nord)

Echelle : 1/2500ème

Révision du POS et élaboration du PLU : DCM du 17 mars 2011
Prescription de la révision n°1 du PLU : DCM du 1er avril 2019
Arrêt du projet de la révision n°1 du PLU : DCM du 22 juillet 2021
Approbation de la révision n°1 du PLU : DCM du .....

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

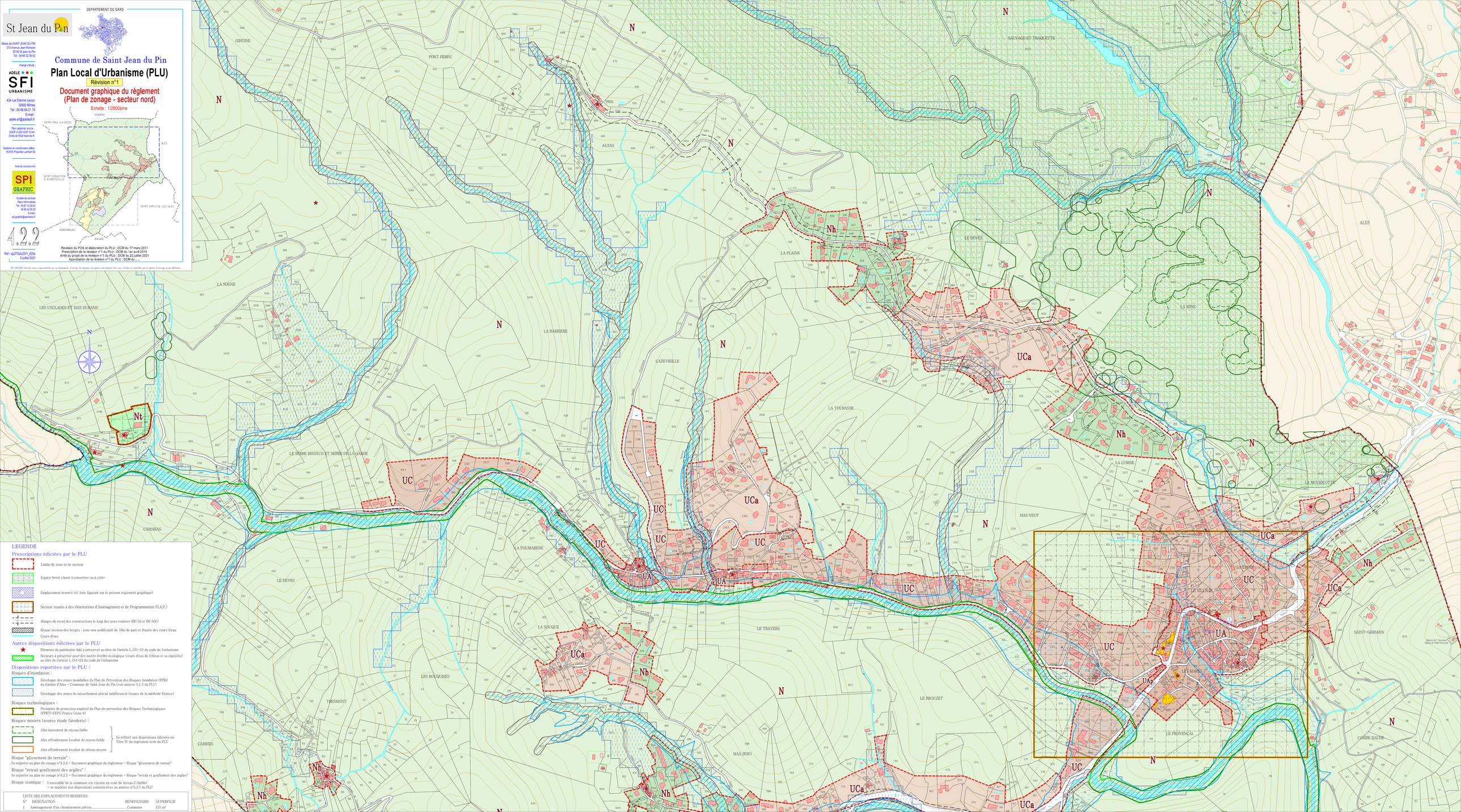

LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé (cf. liste figurant sur le présent règlement graphique)
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)
- Marges de recul des constructions le long des axes routiers (RD 50 et RD 50C)
- Risque érosion des berges : zone non aedificandi de 10m de part et d'autre des cours d'eau
- Cours d'eau

Autres dispositions édictées par le PLU

- Eléments du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique (cours d'eau de l'Alzon et sa ripisylve) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Dispositions reportées sur le PLU :

Risques d'inondation :

- Enveloppe des zones inondables du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du Gardon d'Alès = Commune de Saint Jean du Pin (voir annexe 5.1.3 du PLU)
- Enveloppe des zones de ruissellement pluvial indifférencié (issues de la méthode Exzeco)

Risques technologiques :

- Périmètre de protection explosif du Plan de prévention des Risques Technologiques (PPRT) d'EPC France (zone b)

Risques miniers (source étude Géoderis) :

- Aléa tassement de niveau faible
- Aléa effondrement localisé de niveau faible
- Aléa effondrement localisé de niveau moyen

Se référer aux dispositions édictées en Titre IV du règlement écrit du PLU

Risque "glissement de terrain" :
Se reporter au plan de zonage n°4.2.4 - Document graphique du règlement = Risque "glissement de terrain"

Risque "retrait gonflement des argiles" :
Se reporter au plan de zonage n°4.2.5 - Document graphique du règlement = Risque "retrait et gonflement des argiles"

Risque sismique : L'ensemble de la commune est classée en zone de niveau 2 (faible) - se reporter aux dispositions constructives en annexe n°5.3.7 du PLU

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune	155 m²